

Compte-Rendu
Des délibérations de la Commune de CORMICY
du 16 janvier 2020

L'an 2020 et le **du 16 janvier 2020** à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CORMICY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil sous la présidence de Mr Dominique DÉCAUDIN, maire.

Membres présents : DÉCAUDIN Dominique, LANTENOIS Chantal, MORAND Agnès, SANCHEZ Antoine, KRIF Laurent, COLLIN Emmanuel, CORPART Sylvie, DAIGRIER Philippe, DUVIVIER Joël, HANOL Nathalie, HIVET François, PRIMOT Philippe, SANCHEZ Nicole et VENARD Catherine

Absents : CAMIER Jean-François qui a donné mandat à DAIGRIER Philippe, LAUDY Franck qui a donné mandat à LANTENOIS Chantal, VECTEN Luc qui a donné mandat à KRIF Laurent, MARGUERY Jocelyne qui a donné mandat à MORAND Agnès, DROY Benjamin, DROY Jean-Jacques, GIRARD Francine et PORGEON Mathias.

Date de la convocation : 09/01/2020

Date de l'affichage : 09/01/2020

Mme MORAND Agnès est nommée secrétaire de séance

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Délibération 2020_01_001 Demande de subvention DETR pour l'Aménagement de l'Allée Ste Julitte

Mr le Maire présente le dossier de l'aménagement de l'Allée Sainte Julitte réalisé par l'Agence de Paysage Le Roy estimé à 95 403.94 € HT.

Mr le Maire rappelle que l'assemblée a engagé la réfection de l'église St Cyr et Sainte Julitte en 2017 par des travaux de mise en sécurité du clocher. En 2018 les travaux se sont poursuivis sur le bas-côté sud et le bras sud du transept puis, en 2019 par la remise en état du bas-côté nord de l'Eglise et la remise en état de planchers. La dernière phase portera sur la toiture.

Aujourd'hui, il convient de procéder à l'assainissement du pied de l'église et à la mise en accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite avant de procéder à la réfection de la façade ouest et du statuaire.

Ce dossier dont le montant s'élève à 95 403.94 € se décompose ainsi :

- Lot 1 Terrassements généraux-Assainissement-Voirie pour 51 686.06 € HT
- Lot 2 Ouvrages en pierre pour 23 875.04 € HT
- Lot 3 Plantations pour 5 965,00 € HT
- Lot 4 Mise en lumière pour 4 830,00 € HT
- Lot 5 Serrurerie pour 675,00 € HT
- Honoraires de Maitrise d'œuvre 7 474.04 € HT.

Le financement sera assuré par une subvention escomptée de l'Etat au titre de la DETR au taux de 40 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- Décide la réalisation pour 2020 de ces travaux,
- Approuve le financement présenté par le Maire,

- Demande l'inscription du dossier au programme 2020 de la D.E.T.R. AXE 3 Eglises au taux de 40 % avec la priorité 1,
- Charge le Maire de monter le dossier de subvention et l'autorise à signer tout document y afférent,
- Charge le Maire d'inscrire au budget cette opération.
- Charge le Maire de monter le dossier de subvention et l'autorise à signer tout document y afférent,

Délibération 2020_01_002 Demande de subvention à la DRAC pour les travaux de réfection de la toiture de l'église

Mr la Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection de la toiture de l'Eglise, Eglise classée au titre des monuments historiques.

L'ensemble des travaux de réfection est évalué à 33 636.66 € HT.

Le financement sera assuré par une subvention escomptée de l'Etat (Ministère de la culture et de la Communication) au taux de 30 % sur la dépense subventionnable, de la Région Grand Est au taux de 30 % et par les fonds propres de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Décide la réalisation pour 2020 de ces travaux de réfection de la toiture,
- Approuve le financement présenté par le Maire,
- Sollicite une subvention au taux de 30 %,
- Charge le Maire de monter le dossier de subvention et l'autorise à signer tout document y afférent.
- Charge le Maire d'inscrire au budget cette opération.

Délibération 2020_01_003 Demande de subvention DETR pour les plantations d'arbres à St Rigobert

Monsieur le Maire expose que la haie d'arbres (peupliers) menant à la chapelle St Rigobert doit être coupée (arbres vieillissants et problèmes de sécurité) et qu'il convient de procéder à une nouvelle plantation afin de conserver un abord végétalisé à ce lieu historique afin d'organiser un lien entre le village et ce site de mémoire.

Mr le Maire présente un devis de l'Agence de Paysage LE ROY. Montant estimé 19 636 € HT.

Le financement sera assuré par une subvention escomptée de l'Etat au titre de la DETR au taux de 40% ordre de priorité 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Décide la réalisation pour 2020 de ces travaux de réfection de la toiture,
- Approuve le financement présenté par le Maire,
- Sollicite une subvention au taux de 30 %,
- Charge le Maire de monter le dossier de subvention et l'autorise à signer tout document y afférent.
- Charge le Maire d'inscrire au budget cette opération.

Délibération 2020_01_004 Demande de subvention DETR pour l'aménagement de l'ancienne Poste

Mr le Maire présente au Conseil le projet d'aménagement de l'ancienne poste.

L'ensemble des travaux est évalué à : 412 500.00 € HT.

Le financement sera assuré par une subvention escomptée de l'Etat au titre de la DETR (Axe 1 - Projets dans le domaine économique, touristique) ordre de priorité 3, au taux de 35 % .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Décide la réalisation pour 2020 de ces travaux,
- Approuve le financement présenté par le Maire,
- Sollicite une subvention au taux de 35 %,
- Charge le Maire de monter le dossier de subvention et l'autorise à signer tout document y afférent.
- Charge le Maire d'inscrire au budget cette opération.

Délibération 2020_01_005 Demande de subvention à la Région Grand Est pour les travaux de réfection de la toiture de l'Eglise

Mr la Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection de la toiture de l'Eglise, Eglise classée au titre des monuments historiques.

L'ensemble des travaux de réfection est évalué à 30 266.66 € HT.

Le financement sera assuré par une subvention escomptée de l'Etat (Ministère de la culture et de la Communication) au taux de 30 % sur la dépense subventionnable, de la Région Grand Est au taux de 30 % et par les fonds propres de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Décide la réalisation pour 2020 de ces travaux de réfection de la toiture,
- Approuve le financement présenté par le Maire,
- Sollicite une subvention au taux de 30 %,
- Charge le Maire de monter le dossier de subvention et l'autorise à signer tout document y afférent.
- Charge le Maire d'inscrire au budget cette opération.

Délibération 2020_01_006 Création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2ème classe

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34

Sur le rapport de l'Autorité territoriale et après avoir délibéré ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, Décide :

Art.1 : Un emploi permanent de secrétaire de mairie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 30,5/35h d'heures est créé à compter du 01/05/2020

Art.2 : L'emploi de secrétaire de mairie relève du grade d'Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe.

Art.3 : Le titulaire du présent emploi pourra être amené, sur demande du Maire, à effectuer exceptionnellement des heures complémentaires.

Art.4 : Aucun diplôme, ni expérience professionnelle n'est exigé.

Art.5 : A compter du 01/05/2020, le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

Filière : Administrative

Cadre d'emplois : Adjoint Administratif

Grade : Adjoint Administratif Principal de 2ème classe : - ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 2

Art. 6 : les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

Annulation de la délibération 2020_01_00 Rapport de la Commission économique pour le Pôle St Vincent

Délibération 2020_01_007 Attribution d'une aide sociale (huit clos).

Mr le Maire donne la parole à Mme MORAND pour présenter l'analyse financière de la situation de Mme GOURLAIN Chantal réalisée par l'assistante sociale et étudiée par la commission afin de lui attribuer une aide sociale et d'en décider le montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- décide de verser une aide de 500 €,
- charge le Maire de signer tout document relatif à ce dossier